

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1698

présenté par
Mme Hostalier

ARTICLE 41

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« régulation »

le mot :

« coordination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le souci de ne pas porter atteinte aux règles de la concurrence, il est préférable que cette instance ait un rôle de coordination plutôt que de « régulation ».